

UNION MONDIALE des PROFESSIONS LIBERALES (U.M.P.L.)

Les Professions Libérales, présentes dans les Institutions Internationales.

Les représentants de 24 organisations interprofessionnelles nationales ou plurinationales se réunissent à Paris les 24 et 25 Septembre 1987 à l'initiative de l'UNAPL de France qui en assurait l'organisation et l'animation.

C'était une "**GRANDE PREMIERE**" et 22 organisations uniprofessionnelles internationales avaient voulu aussi apporter leur soutien à cette

PREMIERE CONFERENCE INTERNATIONALE des PROFESSIONS LIBERALES

Il fallait se reconnaître et s'organiser pour être entendu.

En effet, par-delà les différences tenant aux latitudes, aux traditions et aux cultures, les professions libérales parlent toutes la même "langue" intellectuelle et sont animées par un idéal commun :

la défense de l'Homme ; sa santé, ses droits, son environnement.

Il s'agissait de défendre désormais ensemble ces valeurs essentielles et pour cela une structure internationale était nécessaire.

L'UNION MONDIALE des PROFESSIONS LIBERALES

est née ce jour-là et avait pour mission de représenter ce secteur socio professionnel important pour la "scène internationale".

Que de chemin parcouru depuis ce 25 Septembre 1987 :

. en 1988, contacts, démarches, visites multiples auprès des organisations intergouvernementales: Organisation des Nations Unies (ONU); Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) ; Organisation Internationale du Travail (OIT); Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) ; Organisation Mondiale de la Santé (OMS); Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ; General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) ; Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) ; Conseil de l'Europe, Ligue des Droits de l'Homme.

Mise en place de la délégation de l'UMPL auprès de l'ONU à New-York, à Genève et à Vienne.

Etude des statuts de l'Union et vote à l'Assemblée Générale de Genève, le 19 Octobre 1988.

Adhésion de multiples organisations interprofessionnelles nationales et uniprofessionnelles internationales.

Création d'un organe de communication et d'information appelé "**Message**".

en 1989, multiplication des contacts auprès des institutions internationales.

Tenue du premier Congrès de l'UMPL à Montréal, au Canada, les 29, 30, 31 Août et 1er Septembre, à l'initiative du Conseil Interprofessionnel du Québec ; vote à l'unanimité de la motion sur "le Droit au Conseil" et de la déclaration sur la "Formation de haut niveau des professions libérales".

en 1990, présence de l'UMPL dans les manifestations importantes des professions libérales à Rio, à Dakar, à Tunis, à Lisbonne, etc...

Soutien de la définition de la profession d'architecte d'intérieur élaborée par l'I.F.I. à Belgen.

Réaction aux différents projets concernant les professions libérales, notamment auprès du GATT.

en 1991 et 1992, poursuite des prises de positions vis-à-vis de la délicate négociation des services au GATT et du projet de directive européenne sur la responsabilité des prestataires de services.

Liaisons avec l'UNESCO, l'OMPI et la Ligue des Droits de l'Homme.

L'UMPL obtient le statut consultatif auprès de l'OMPI et de l'UNESCO.

Multiplication d'adhésions nouvelles.

en 1993, un EVENEMENT MAJEUR :

au cours de sa session du 22 mars au 2 Avril, le Comité des Organisations non gouvernementales du Conseil Economique et Social de l'ONU recommande à cette haute autorité internationale d'accueillir la candidature de l'UMPL et de lui accorder le statut consultatif, dans la catégorie II.

Dans sa session de Juillet 1993 à Genève, le CES confère à l'UMPL ce statut (classification prévue à l'article 16 b de la Résolution 1296 (XLIV) du CES du 23 Mai 1968).

CETTE DECISION CONSACRE la REPRESENTATIVITE de l'UMPL. Elle montre désormais que les professions libérales sont perçues comme un secteur économique et social spécifique au niveau international.

- en 1994, tenue du 2ème Congrès de l'UMPL à Tunis, les 21 et 22 Avril.
20 délégations nationales, 2 organisations plurinationales et 11 unions monoprofessionnelles internationales y assistent.

Le thème : "Les Professions Libérales face à l'an 2000 : un combat pour l'Homme" permettait de développer le rôle majeur de la profession libérale auprès de la "personne" humaine, des "sociétés" humaines, de la "communauté" humaine.

La **DECLARATION de TUNIS**, votée à l'unanimité affirme l'unité des professions libérales sur les principes d'indépendance, de responsabilité, de déontologie - et notamment de secret - qui sont leur patrimoine commun. Elle revendique la vocation de "partenaire social".

- en 1995, présence à l'Assemblée plénière le 14 juin de l'OIT et discours du Président de l'UMPL.

Participation aux commissions de l'UNESCO, aux travaux de l'OCDE sur l'Atelier "Services professionnels".

Changement du siège de l'UMPL ; équipement du secrétariat en moyens logistiques au 38, rue Boissière, dans le 16ème.

- en 1996, tenue du Conseil Exécutif à Brasilia les 11 et 12 Avril, à l'invitation de la Confederação Nacional das Profissões Liberais (CNPL).

Adresse à l'OMC et aux Gouvernements des Etats membres d'une requête le 12 Avril.

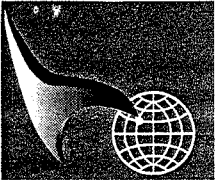
En Juin, présence à l'Assemblée Plénière de l'OIT à Genève qui s'exprime à la tribune de cette Assemblée.

Présence et discours du Président au Congrès de la CLAPU les 7 et 9 Novembre à Santiago du Chili.

Présence du Secrétaire Général au Forum des Entreprises de l'OIT à Genève, les 8 et 9 Novembre.

Journées statutaires à Genève les 2 et 3 Décembre au Centre Interprofessionnel, à l'invitation de l'organisation suisse. Conseil Exécutif, Comité Consultatif et Assemblée Générale se sont tenus en présence des Représentants du BIT et de l'OMC.

Adhésion de la "Federacion de Colegios Profesionales Universitarios de Honduras" (FECOPRUH) et du "World Council for Psychotherapy", ainsi que de "l'Union Béninoise des Professions Libérales".



UNION MONDIALE DES PROFESSIONS LIBERALES
UNION MUNDIAL DE LAS PROFESIONES LIBERALES
WORLD UNION OF PROFESSIONS
WELTUNION DER FREIEN BERUFE

- 4 -

En 1997, réunion de travail à Rio les 24/26 Mars pour préparer le 3ème Congrès de l'UMPL qui se tiendra au Brésil, dans cette superbe ville, du 14 au 17 Avril 1998. Le Président et le Secrétaire Général ont travaillé avec l'importante équipe d'organisation de ce Congrès, mise en place par la CNPL.

Tenue du **premier Forum International des Professions Libérales au Moyen Orient à la Mer Morte, en Israël**, du 7 au 10 Avril, en partenariat avec MECOP (Middle East Cooperation Organization for Professionals), **sous le Haut-Patronage de l'UNESCO.**

Tenue du Conseil Exécutif à Paris le 26 Septembre, jour du Xème anniversaire de l'UMPL.

Bien sûr, l'UMPL continue d'assurer les contacts et maintenir sa présence dans les institutions internationales. Elle contribuera à la création de nouvelles organisation interprofessionnelles dans les pays qui n'en ont pas encore.

Henry SALMON
Secrétaire Général de l'UMPL.